



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0377

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Traité d'affermage du réseau d'assainissement de la commune de Givors avec la SDEI - Avenant n° 2 - Mission complémentaire de dératissage

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Rapporteur** : Monsieur Coulon

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pilon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

**Séance publique du 17 novembre 2008****Délibération n° 2008-0377**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Givors

objet : **Traité d'affermage du réseau d'assainissement de la commune de Givors avec la SDEI - Avenant n° 2 - Mission complémentaire de dératisation**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Le contexte*

L'exploitation du réseau d'assainissement du territoire de Givors est confiée par la Communauté urbaine à la SDEI (Société de distribution d'eaux intercommunales) par le biais d'un contrat de délégation de service public de type affermage depuis le 1er janvier 2007, suite à l'intégration de la commune dans le périmètre communautaire.

Ce contrat a été conclu pour une durée de dix ans à compter du 5 février 2005. Il expirera le 5 février 2015.

Ce contrat ne comporte pas de clause relative à la dératisation du réseau d'assainissement. Cette mission était assurée jusqu'alors directement par la commune de Givors (services d'hygiène) lors de ses campagnes plus générales de dératisation sur son territoire.

Dans l'objectif d'offrir aux usagers de la commune de Givors le même niveau de service que celui dont disposent déjà les usagers de la Communauté urbaine, il est nécessaire de déployer ce service, selon des modalités de réalisation identiques à celles employées sur les 55 communes initiales de la Communauté urbaine.

La réalisation de cette mission est confiée à la SDEI, afin de rationaliser les conditions d'exploitation du réseau (mutualisation de cette opération avec d'autres activités déjà réalisées par l'exploitant comme le contrôle du fonctionnement et de l'état de santé des ouvrages).

*Le contenu de l'avenant*

Le présent avenant n° 2 définit les modalités et les conditions financières de ces interventions.

La SDEI assurera une campagne de dératisation annuelle de l'ensemble des ouvrages et canalisations situées sous les voies publiques et listés au contrat.

Cette opération sera rémunérée sur la base du prix forfaitaire annuel n° 21 -dératisation ajouté au bordereau de prix annexé au contrat.

Son montant forfaitaire est établi à 6 400 € HT en valeur janvier 2008 (soit 5 804,83 € HT en valeur initiale janvier 2005).

En cas d'extension (ou de réduction) du réseau ou du nombre de sites à traiter, un complément (ou une moins-value) de mission sera confié à la SDEI sur la base d'une rémunération de 105 € HT par site en valeur janvier 2008 (soit 95,24 € HT en valeur initiale janvier 2005).

En cas d'efficacité insuffisante constatée de la campagne annuelle, la SDEI pourra être amenée à proposer et réaliser un ou plusieurs passages supplémentaires sur les sites pour lesquels cela s'avérerait nécessaire sur la base d'une rémunération de 45 € HT par site en valeur janvier 2008 (soit 40,82 € HT en valeur initiale janvier 2005).

La SDEI informera le service d'hygiène de la commune de Givors et les régies d'immeubles des dates de la campagne afin de s'assurer d'une action coordonnée sur les domaines public et privatif.

La SDEI remettra à la Communauté urbaine un compte rendu technique de chaque intervention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant n° 2 au traité d'affermage de l'assainissement et ses annexes conclu avec la SDEI pour la commune de Givors.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer et rendre définitif ledit avenant et ses annexes.

**3° - La dépense** estimée à 6 400 € HT sera prélevée sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement - compte 622 800 de la section d'exploitation - fonction 2222.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.**